



**Personnels
Civils
des Armées**

CSAM

Comité Social d'Administration Ministériel

CSA Ministériel

COMPTE RENDU UNSA Défense

26 mars 2026



Le directeur de la DRH-MD a présidé le Comité social d'administration Ministériel.

Les représentants UNSA Défense au CSAM : Laurent TINTIGNAC, Nathalie ALBERTIN, Stéphane BELZIC, Francis DUBOIS, Nathalie CORNIC, Stéphane SIMON.

Propos liminaires

En réponses aux déclarations liminaires (Retrouver la DL de l'UNSA sur notre site « unsa-defense.org »), le DRH-MD annonce qu'une réunion de présentation de rectification de la LPM sera programmée dès que les textes seront parus. Le Minarm doit travailler sur le fait qu'une ambition de réarmement doit s'accompagner d'une politique RH ambitieuse. Concernant les CMG, le DRH MD précise que les problèmes seront abordés lors du prochain CSAR DRH-MD. Sur les CREP, le DRH-MD reconnaît que c'est un exercice difficile et qu'un travail collectif doit être fait. L'entretien professionnel doit être un vrai moment d'échanges.

Projet de textes relatifs aux cercles et foyers

Le projet de décret actualise et complète les dispositions règlementaires communes à tous les cercles et foyers. Le projet d'arrêté modifie divers arrêtés relatifs au fonctionnement des cercles et foyers et du cercle national des armées.

L'UNSA Défense regrette que les textes fassent une différence entre personnels militaires (membres de droit) et personnels civils (adhérents). La « communauté de défense » n'est pas encore prise en compte partout.

Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION

Projet d'arrêté instituant les comités sociaux d'administration du ministère des armées et des anciens combattants

Peu de modification par rapport aux élections de 2022, un arrêté spécifique instituant les formations spécialisées sera présenté au prochain CSA Ministériel.

Vote de l'UNSA Défense : POUR

Projet d'arrêté portant fixation du comité social d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris (IPP)

L'IPP étant placé sous la tutelle de la ministre des Armées et des anciens combattants et du ministre chargé de l'économie et des finances, cet arrêté sera co-signé par les deux autorités.

Vote de l'UNSA Défense : POUR



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - ☎ 01 42 22 37 02

✉ federation@unsa-defense.org

🐦 [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr

📘 www.facebook.com/UNSADefense

🌐 www.unsa-defense.org

📺 Unsa defense diffusion

Projet d'arrêté portant création du comité social d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)

La CNMSS étant placée sous la tutelle de la ministre des Armées et des anciens combattants et du ministre chargé des affaires sociales, cet arrêté sera co-signé par les deux autorités.

Vote de l'UNSA Défense : POUR

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 juillet 2021 autorisant le ministre à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil

Il s'agit d'une adaptation du texte à l'organisation entendue entre les employeurs et les CMG. Les principaux changements concernent :

- Les agents du SIMU qui seront gérés par le CMG de Metz
- Les agents du petit employeur EMA qui seront gérés par le CMG de Saint-Germain en Laye (SGL)
- Les ATE et leurs adjoints du SGA qui seront gérés par le CMG d'Arcueil
- Les agents de l'Armée de l'Air et de l'Espace qui ne seront plus gérés que par 5 CMG au lieu de 7 (les agents gérés par le CMG de Lyon seront gérés par le CMG de Toulon, les agents gérés par le CMG de Metz seront gérés par le CMG de SGL)
- Les agents de la DGA Val de Rueil qui seront gérés par le CMG de SGL
- Les agents mis à la disposition de la Bundeswehr seront gérés par le CMG de Metz
- Les OE auparavant gérés par le CMG d'Arcueil seront gérés par le CMG de SGL.

L'UNSA Défense ne remet pas en cause les changements mais redoute que les agents aient des difficultés à savoir qui gère qui dans ses réorganisations permanentes.

Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION

Projets d'arrêté portant diverses dispositions relatives aux élections professionnelles des personnels ouvriers et d'arrêté fixant la liste des CAPSO

Ces textes visent à sécuriser les règles applicables en matière électorale et à actualiser les règles de constitution des CAPSO mixtes tout en maintenant certaines CAPSO d'employeurs (CAPSO Terre sur le CMG de Rennes) ou d'établissements (Les 3 AIA Clermont /Cuers / Bordeaux).

L'UNSA Défense relève un point positif, à savoir la conservation dans les CAPSO de la compétence de ces instances en matière d'avancement des OE (qui ont disparu des prérogatives des CAP depuis la loi de transformation de la fonction publique). Toutefois, une inquiétude demeure, la baisse du nombre de CAPSO est aussi due à la baisse du nombre d'OE.

Votes de l'UNSA Défense : ABSTENTION



Projet d'arrêté relatif à la commission consultative paritaire unifiée (CCPU) compétente à l'égard des agents contractuels (hors ICT-TCT)

Dans la perspective des élections professionnelles, l'arrêté crée la CCPU.

L'UNSA Défense a signalé l'oubli dans l'annexe de l'académie de Marine.

Vote de l'UNSA Défense : POUR

Projet d'arrêté relatif à la commission paritaire spécifique des ingénieurs, cadres technico-commerciaux et techniciens (ICT – TCT) de la DGA et du SIAé (CPS)

Dans la perspective des élections professionnelles, un nouvel arrêté abrogeant l'ancien met à jour les effectifs ainsi que les pourcentages de la parité, parité proportionnelle à respecter lors du dépôt des listes de candidates et candidats, comme dans toutes les instances ministérielles élues.

Vote de l'UNSA Défense : POUR

Présentation du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 mai 2022 relatif aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère des armées (pour information)

Ce texte a pour seul objet d'actualiser la répartition femmes/hommes composant chacune des commissions.

L'UNSA Défense regrette une fois de plus que les CAP ne traitent que des dossiers « négatifs » (refus de titularisation, de congé formation, de télétravail, des recours CREP, conseil de discipline...). Ceci fait peser sur les élu-es une charge mentale importante que l'UNSA ne manque pas de saluer pour tous les élus.

Communication sur les élections professionnelles (pour information)

Le calendrier et l'avancement des travaux ont été présentés.

L'UNSA Défense participe à toutes les réunions organisées par la DRH-MD concernant les élections professionnelles, afin que celles-ci mobilisent le plus grand nombre et se passent dans les meilleures conditions possibles.

CONCLUSION

A l'heure où le coup des carburants et des énergies en général explose, il devient très urgent que le MinArm prenne en compte la situation des agents qui sont de plus en plus sollicités sans réel retour. La réponse « facile », « **notre ministère est épargné des mesures de restrictions budgétaire et réduction d'effectifs, il est difficile d'avoir plus** » n'est pas entendable. De même, se réfugier systématiquement derrière l'argument « **le pays est dans une situation budgétaire catastrophique et nos marges de manœuvre sont nulles** » n'est pas acceptable. Les personnels civils font pleinement partie de cette communauté de défense. Les grilles des collègues militaires ont été réévaluées, notre ministère doit se battre pour son personnel civil qui sera pleinement sollicité en cas de conflit de haute intensité, y compris dans sa phase préparatoire. Faut-il une fois de plus que l'UNSA rappelle ces évidences ?

